

Conseil supérieur de la langue française



Plan d'action de développement durable 2009-2013

Des organisations écoresponsables, un avenir viable

Conseil supérieur
de la langue
française

Québec



Dépôt légal - 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-56308-2 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	1
1. MANDAT ET MISSION DU CONSEIL	2
2. UN HÉRITAGE À TRANSMETTRE	2
3. LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	3
4. ACTIONS ACCOMPLIES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
5. CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
5.1 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1	5
5.2 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3	6
5.3 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7	8
5.4 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8	9
ANNEXE.....	11

MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil supérieur de la langue française rend public son premier plan d'action de développement durable pour les années 2009-2013. Ce plan s'inscrit dans les orientations du plan stratégique adopté par les organismes linguistiques et tient compte de la mission particulière du Conseil.

Le présent plan d'action découle d'une vision globale de développement durable et de la prise en compte des grands principes qui en constituent l'assise, en particulier la protection du patrimoine culturel, la santé et la qualité de vie, l'équité et la solidarité sociale, la participation et l'engagement, l'accès au savoir de même que le partenariat et la coopération intergouvernementale, pour ne nommer que les principaux.

Conscient de la responsabilité accrue qui incombe aux organismes de l'État à l'égard d'une croissance économique respectueuse des personnes et de l'environnement, le Conseil supérieur de la langue française se propose d'intégrer dans l'ensemble de ses activités diverses actions en relation avec les principes de développement durable. Le Conseil demeure conscient qu'il s'agit d'un enjeu important pour tous les acteurs socioéconomiques, car il exige de chacun un changement de mentalité et des façons de faire. Je suis persuadé que les membres et le personnel du Conseil mettront tout en œuvre pour assurer le succès du plan d'action proposé et apporter ainsi leur contribution à la démarche gouvernementale de développement durable.

J'ai donc le plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2009-2013 du Conseil, qui, par ce moyen, souhaite participer au mieux-être des collectivités.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Conrad Ouellon'.

Conrad Ouellon

Québec, mars 2009

1. MANDAT ET MISSION DU CONSEIL

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française¹ a été institué le 1^{er} octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte. Le Conseil tire son mandat du titre IV :

- Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, le Conseil :
 - 1) donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;
 - 2) saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement.
- Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :
 - 1) recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;
 - 2) effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires. En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec (articles 187 et 188).

2. UN HÉRITAGE À TRANSMETTRE

La Charte de la langue française² a été promulguée par le gouvernement du Québec en 1977 dans le but de faire du français la langue commune de tous les Québécois. Il s'agissait à cette époque de renverser une tendance qui aurait eu pour résultat, si le gouvernement n'était pas intervenu énergiquement pour tenter de corriger la situation, de compromettre l'usage du français par les francophones du Québec³.

Devant cette situation, le gouvernement confiait au Conseil le mandat et la mission d'exercer une surveillance sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. Le Conseil était ainsi appelé à jouer un rôle de premier plan auprès du ministre en ce qui concerne les mesures les plus appropriées pour faire en sorte que la langue française soit non seulement un moyen d'expression, mais un milieu de vie pour tous les Québécois.

1. Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement : un président, chargé de la direction et de l'administration, et sept personnes choisies après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat.

2. QUÉBEC, *Charte de la langue française : L.R.Q., chapitre C-11*, Québec, Éditeur officiel du Québec, c1997.

3. *La politique québécoise de la langue française*, Québec, Gouvernement du Québec, mars 1977.

Comme le soulignait fort justement *La politique québécoise de la langue française*, « [ê]tre attentif à l'état de la langue, veiller à sa santé et à sa rigueur, travailler à son développement, c'est s'attacher à l'une des composantes principales de ce qu'il est convenu maintenant d'appeler "la qualité de la vie"⁴ ».

Quelques mois avant la création du Conseil, le ministre Camille Laurin avait d'ailleurs précisé, dans ce même document, le sens qu'il comptait donner à la mission de l'organisme, qui devait alors porter le nom de Conseil consultatif de la langue française : « Le Conseil, écrivait alors le ministre, sera un organisme de réflexion et de recherche qui aura pour tâche d'éclairer non seulement le Gouvernement et les institutions officielles mais aussi toute la population québécoise sur l'état actuel et l'avenir de la langue française au pays⁵. »

La vocation première du Conseil n'a certes pas changé fondamentalement au cours des ans : son rôle demeure extrêmement important puisque, par sa mission, le Conseil contribue à orienter la politique d'aménagement linguistique du Québec depuis plus de trente ans déjà. Par son action de conseiller auprès des instances gouvernementales, mais aussi par l'écoute des représentants des divers groupes sociaux et la diffusion de l'information dans les médias, le Conseil joue un rôle de médiation indispensable entre la population, le pouvoir politique et les organismes d'application. Il contribue à faire en sorte que le français demeure une langue vivante que les Québécois de toutes origines ont en partage.

3. LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE⁶

Santé et qualité de vie	Prévention
Équité et solidarité sociale	Précaution
Protection de l'environnement	Protection du patrimoine culturel
Efficacité économique	Préservation de la biodiversité
Participation et engagement	Respect de la capacité de support des écosystèmes
Accès au savoir	Production et consommation responsables
Subsidiarité	Pollueur payeur
Partenariat et coopération intergouvernementale	Internalisation des coûts

4. *Ibid.*, p. 19.

5. *Ibid.*, p. 51.

6. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC, *Loi sur le développement durable : une loi fondamentale pour le Québec*, Québec, Le Ministère, 2006, p. 3.

4. ACTIONS ACCOMPLIES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil n'a pas attendu l'adoption de la Loi sur le développement durable pour entreprendre une démarche dans ce domaine et ouvrir de nouvelles perspectives de recherche. À titre d'exemple, il a accompli plusieurs actions qui tiennent compte des grands principes de développement durable et qui dénotent, en même temps, un réel souci de faciliter l'accès de la population au savoir par la publication de multiples études et recherches sur la situation de la langue française au Québec ainsi que par des avis sur la maîtrise du français par les citoyens, laquelle est perçue à la fois comme un élément fondamental du patrimoine identitaire et culturel des Québécois et, par les jeunes et les nouveaux Québécois, comme un instrument essentiel pour faciliter leur accès au marché du travail et leur pleine contribution au développement économique du Québec.

Voici les principales actions accomplies par le Conseil en relation plus étroite avec la protection de l'environnement, la sauvegarde et le partage du patrimoine culturel collectif, l'efficacité économique, la santé et la qualité de vie au travail.

A. Protection de l'environnement et efficacité économique :

- déplacements de plusieurs membres du personnel par transport en commun (train, autocar, autobus et par avion pour les plus grands déplacements) et à pied;
- équipement bureautique moins énergivore (ex. : ordinateurs portatifs, écrans à cristaux liquides, etc.);
- publications numérisées, accessibles sur le site du Conseil à l'adresse suivante : www.cslf.gouv.qc.ca;
- bulletin du Conseil placé sur le site et envoyé aux destinataires par Internet, alors qu'auparavant il était publié sur papier et expédié par la poste;
- impression de plusieurs documents recto verso;
- utilisation de papier à haute teneur en matière recyclée pour l'ensemble des imprimantes et pour le photocopieur;
- utilisation de bacs de recyclage pour le papier et le carton, le plastique et le métal;
- archivage de la revue de presse en format électronique;
- utilisation de cartouches recyclées pour les imprimantes, lorsqu'elles sont disponibles.

B. Sauvegarde et partage du patrimoine culturel collectif :

- études et publications du Conseil, consultables sur Internet;
- modification du site Internet pour le rendre plus efficace et facile à consulter pour les usagers;
- reconnaissance des actions de promotion du français par la remise annuelle d'une distinction et de prix :
 - o l'Ordre des francophones d'Amérique;
 - o le Prix du 3-Juillet-1608;
 - o le prix littéraire Émile-Ollivier;
 - o les prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette.

C. Santé et qualité de vie au travail :

- équipement bureautique moderne et plus adapté aux besoins du personnel;
- politique d'aménagement du temps de travail permettant de mieux répondre aux besoins du personnel.

5. CONTRIBUTION À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions proposées par le Conseil dans les tableaux qui suivent sont regroupées sous quatre orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, dont deux des trois orientations prioritaires. Le Conseil n'a retenu que quatre des vingt-neuf objectifs proposés, soit ceux qui sont en relation plus étroite avec son mandat et sa mission et sur lesquels il peut intervenir d'une façon mesurable. Il est certain que l'ensemble des activités du Conseil, même celles qui ne peuvent être comptabilisées, sont susceptibles de contribuer utilement à l'atteinte des objectifs fixés par la Stratégie gouvernementale de développement durable.

5.1 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Informier, sensibiliser, éduquer, innover

Le moyen d'action envisagé par le Conseil est d'ordre pédagogique et vise à renseigner le personnel du Conseil sur le concept et les principes de développement durable et à faire connaître la politique et les actions gouvernementales de même que les développements récents de la science et de la technique dans ce domaine.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Informer le personnel du Conseil sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

Indicateur de suivi

Taux du personnel joint par les activités de formation et de sensibilisation au développement durable.

Cible à atteindre

Donner la formation de façon que 80 % du personnel du Conseil soit sensibilisé à la démarche de développement durable d'ici 2011, et s'assurer que 50 % du personnel possède une connaissance suffisante de cette démarche pour la prendre en compte dans ses activités quotidiennes d'ici 2013.

Gestes (quelques exemples)

- Créer une rubrique sur le développement durable dans le site intranet du Conseil et la mettre à jour régulièrement.
- Intégrer les préoccupations de développement durable dans la fonction de veille informatique et diffuser les connaissances sur les résultats de la recherche auprès du personnel du Conseil.

5.2 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Produire et consommer de façon responsable

L'action proposée vise à poursuivre les initiatives déjà prises par le Conseil dans le domaine de la consommation responsable afin de répondre avec rigueur aux exigences de l'orientation gouvernementale.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Note : Par ces mesures, le Conseil compte aussi contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 7 : « Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services. »

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles et accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion⁷.

ACTION 2

Mettre en œuvre des pratiques et des activités respectant les dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Indicateur de suivi

État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.

Cible à atteindre

Mettre en œuvre des gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.

Gestes (quelques exemples)

- Réviser la politique de diffusion et d'impression des documents de façon à réduire le nombre de documents imprimés et postés.
- Encourager la diminution du nombre d'impressions.
- Privilégier la version électronique des documents (par exemple, lorsque la version électronique des périodiques existe).
- Utiliser un bac de récupération des piles usées et acheminer celles-ci vers un lieu d'élimination sécuritaire.
- Diffuser une consigne enjoignant les membres du personnel d'éteindre l'écran de leur ordinateur au moment du dîner et à la fin de la journée.
- Configurer les écrans de sorte que le mode de veille s'active après dix minutes.
- Informer le personnel sur la façon d'effectuer des impressions de documents recto verso.

7. « La loi sur le développement durable et les politiques de développement durable », dans CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Rapport annuel de gestion 2007-2008*, Québec, Le Conseil, 2008, p. 9.

5.3 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Les actions proposées par le Conseil répondent aux objectifs de l'orientation gouvernementale, en particulier en ce qui concerne le patrimoine culturel collectif. Elles font partie de la mission du Conseil et s'inscrivent parmi les grands défis que le Québec doit relever pour assurer sa survie en tant que société francophone en Amérique du Nord.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec⁸.

ACTION 3

Mener des activités pour mettre en valeur la maîtrise du français, particulièrement à l'écrit, comme facteur d'employabilité et de participation citoyenne, et pour promouvoir la diversité linguistique dans les communications supranationales.

Indicateurs de suivi

- Nombre de nouveaux documents publiés.
- Nombre d'activités de sensibilisation.
- Nombre de documents d'information sur la maîtrise de la langue française rendus accessibles sur le site du Conseil.

Cible à atteindre

Sensibiliser un plus large segment de la population à l'importance de la maîtrise du français.

Gestes (quelques exemples)

- En 2009, effectuer la refonte du site Internet de façon à le rendre plus attrayant et plus facilement accessible à la population.
- Faciliter la consultation, sur le site Internet, des principales publications du Conseil.
- Participer à des activités ou prendre des positions destinées à sensibiliser la population à l'importance de maîtriser la langue française.

8. « (...) la langue française est devenue avec le temps le symbole identitaire, l'élément rassembleur, le facteur de cohésion et de développement de la société québécoise. » (CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2003, p. XXX.)

5.4 ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la participation à la vie collective

Les actions proposées par le Conseil correspondent à un autre élément de sa mission qui vise à consolider la place du français dans l'espace public québécois⁹.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 24

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français.

ACTION 4

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec; accomplir des activités et produire des publications visant la promotion et la valorisation de la vie en français dans l'espace public ou soutenir de telles activités et publications.

Indicateur de suivi

Nombre d'activités de promotion (colloques, congrès, rencontres), de discours, de conférences et d'allocutions relatifs à la politique linguistique québécoise, au Québec et à l'extérieur du Québec.

Cible à atteindre

Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de trente-cinq ans, à l'importance de l'usage du français au Québec.

Gestes (quelques exemples)

- En 2009, organiser, avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde, le forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?*, qui réunira des conférenciers issus des différents milieux socioéconomiques et culturels.
- Créer une section jeunesse dans le site du Conseil.
- Participer à des rencontres et en organiser (réunions, colloques, congrès), au Québec et à l'extérieur du Québec, pour faire la promotion de la politique linguistique québécoise.

9. CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français, langue de cohésion sociale*. Avis, Québec, Le Conseil, 2008.

ACTION 5

Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français.

Indicateurs de suivi

Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.

Cible à atteindre

Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du Conseil.

Gestes (quelques exemples)

- S'associer au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.
- Déplacer la cérémonie de remise de la distinction et des prix dans un autre lieu et reporter l'événement à l'automne.
- Poursuivre les activités relatives à la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et des différents prix décernés par le Conseil pour souligner le travail de personnes et de groupes en faveur de la langue française.

ANNEXE

Motifs pour lesquels certains des objectifs de la stratégie gouvernementale n'ont pas été pris en compte dans ce premier plan d'action de développement durable élaboré par le Conseil.

➤ Objectifs gouvernementaux déjà pris en compte dans les activités du Conseil

- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
(Objectif 3)
- Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement. (Objectif 4)
- Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
(Objectif 13)
- Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
(Objectif 14)
- Accroître le niveau de vie.
(Objectif 15)
- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
(Objectif 16)
- Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
(Objectif 17)

➤ Objectifs gouvernementaux hors du champ d'intervention du Conseil

- Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
(Objectif 2)
- Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
(Objectif 5)
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
(Objectif 8)
- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.
(Objectif 9)
- Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
(Objectif 10)

- Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
(Objectif 11)
- Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
(Objectif 12)
- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
(Objectif 18)
- Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.
(Objectif 19)
- Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
(Objectif 20)
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
(Objectif 22)
- Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
(Objectif 23)
- Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
(Objectif 25)
- Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
(Objectif 26)
- Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
(Objectif 27)
- Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.
(Objectif 28)
- Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
(Objectif 29)